Formation Initiale d'Arbitre

Les Samedis 11, 18, 25 septembre 2021, (de 8 h 30 à 17 H), le dimanche 26 septembre 2021 (de 8 h 30 à 12 h 00) au District de football des Côtes d'Armor à Ploufragan

- **RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :**

Collez ici votre photo

NOM :..... Prénom : .....
CLUB : .....
Licencié(e) ? OUI ☐ NON ☐ Numéro de licence FFF : .....
Né le : ...../...../..... à : .....
Adresse complète : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Mail (obligatoire) : .....

Représenterez-vous un club après votre examen ? OUI ☐ NON ☐
Si oui, lequel ? ..... District d'appartenance du club ? .....

- **DROIT A L'IMAGE :**

Pour une personne majeure :
Je soussigné(e), Mme, Mr ..... autorise/n'autorise pas *(rayer la mention inutile)* la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.
Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos…) et ce sans durée limitée dans le temps.

- **AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL ET DROIT A L'IMAGE POUR UN STAGIAIRE MINEUR :**

Je soussigné(e) ..... autorise ..... à suivre une formation d'arbitre organisée par la Ligue ou le District.
De plus, j'autorise / je n'autorise pas *(rayer la mention inutile)* la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparait mon enfant, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitre à des fins de promotion de l'arbitrage.
Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos, …) et ce sans durée limitée dans le temps.

- **COÛT DE LA FORMATION :**

- Frais pédagogiques : **90 € : ATTENTION : SI VOUS ETES LICENCIE€ VOUS POUVEZ BENEFICIER DANS LE CADRE DU FAFA D'UN BON DE REDUCTION soit 90 € - 25 € = 65 € à l'ordre de l'IR2F Bretagne**
- Frais de restauration : 39 € chèque ***à l'ordre du District de football des Côtes d'Armor.***

Les 2 chèques sont à transmettre obligatoirement avec cette fiche d'inscription.

Ligue de Bretagne de Football
29, rue de la Marebaudière – CS 96838 Commune de Montgermont – 35768 ST GREGOIRE Cedex
Mail: irff@footbretagne.fff.fr – Web: http://footbretagne.fff.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 07058 35 auprès du préfet de la région
Siret n°77774667800062 - Code NAF 9319Z

- **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Etre âgé(e) de **+ de 13 ans** au 1er janvier 2021 ;
- Retourner **avant le 09 septembre 2021** ce formulaire dûment complété, accompagné :
  - d'une photocopie recto / verso de votre pièce d'identité ;
  - de la preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
    - La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF » **ou** la preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs
      OU
    - Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football + Attestation de responsabilité civile
  - **des règlements demandés (2 chèques) ;**
  - d'une lettre d'accord du club d'appartenance.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Organisation de la formation (22h de formation) : au district de football à PLOUFRAGAN.
Samedi 11 septembre 2021 de 8 h 30 à 17 h
Samedi 18 septembre 2021 de 8 h 30 à 17 h
Samedi 25 septembre 2021 de 8 h 30 à 17 h
Examen le dimanche 26 septembre 2021 de 8 h 30 à 12 h 00

Profil du candidat :
- Les candidats couvriront leur club au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021 s'ils sont nés avant le 01/01/2006 mais ne permettent pas d'effacer une éventuelle infraction constatée au 01 Juin 2020 ;
- Les candidats doivent obligatoirement opter pour un club le jour de l'examen ou se présenter comme arbitre indépendant et dans ce cas devront conserver ce statut d'indépendant pendant 2 années ;
- Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage (Règlements LBF - Annexe 3 - Article 6). Ils pourront conserver ce statut d'arbitre joueur pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen). Ils devront arbitrer le minimum de rencontres prévues par le statut de l'arbitrage.

Renseignements / informations :
Contactez : Sylvie JOSSET au 02 96 76 10 10 ou à arbitres@foot22.fff.fr
Dossier à transmettre à :
DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR, 3 Allée du haut champ, BP 8, 22440 PLOUFRAGAN

➢ **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Date :
Signature :